



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES V2**

**Appel d'Offres National  
N° 2022/001/AON/CAS/ACI**

**SELECTION D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE  
D'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION, VEHICULES ET MOTOS  
RELANCE**

ACTIVITE	DATE/ PERIODE
Publication de la demande d'appel d'offres	28 février 2022
Date limite de reception des offres	18 mars 2022
Date de dépouillement	22 mars 2022

ENTETE DE SOCIETE

.....  
.....

OBJET :

**Souscription aux polices d'assurances multirisques habitation et véhicules ,motos**

**LETTRE DE SOUMISSION**

Je soussigné, (nom et prénoms) .....

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société ....., dont le siège est à ..... B.P..... inscrite au registre de commerce de .....,

Sous le numéro .....

Après avoir personnellement pris connaissance du contenu du dossier d'appel d'offres **N°2022/001/AON/CAS/ACI** et apprécié sous ma responsabilité la nature des prestations, je remets toutes les pièces constituant le présent marché revêtues de ma signature.

Je me sou mets et m'engage envers Alliance Cote d'Ivoire, à effectuer l'ensemble des prestations, conformément aux conditions définies dans les pièces du marché pour la somme déterminée par moi-même.

La valeur totale des prestations s'élève à :

(En chiffre)

**TOTAL H.T.** .....

**(Et en lettres)**

.....  
..... **Francs CFA**

TOUTE TAXE COMPRISE, GLOBALE ET FORFAITAIRE, NON REVISABLE.

Ce montant global et forfaitaire s'entend toutes sujétions incluses, et, comprend toutes les dépenses, sans exception, de l'entreprise, en vue de la réalisation des prestations prévues au marché.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses liées à l'exercice des prestations et à la coordination des achats faisant l'objet du présent appel d'offres.

Je m'engage :

- et me porte garant pour mon personnel et celui de mes partenaires, à garder confidentielles toutes les informations que j'obtiendrai dans le cadre de cette soumission,
- à conserver la confidentialité de l'ensemble des informations quel que soit l'issue de la soumission et quand bien même je ne serais pas retenu pour la conclusion d'un contrat.

Alliance Cote d'Ivoire se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert au nom de :

.....

**Sous le numéro :** .....

**Banque :** .....

**À** .....

La présente soumission est valable jusqu'à la signature du contrat encadrant ce présent appel d'offres.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit ou de mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées, soit en Côte d'Ivoire, soit dans l'Etat du siège de mon entreprise.

Dressé par l'Entreprise,

Fait à.....

(Nom, Prénoms, cachet et signature)

## PLAN DU DOCUMENT

### **SECTION I: TERMES DE REFERENCES**

I-	Contexte et justification.....	5
II-	Objectifs.....	5
III-	Résultats attendus.....	5
IV-	Profil des soumissionnaires.....	5
V-	Spécification technique de la prestation.....	6
VI-	Proposition technique et financière.....	11
VII-	Modalité de sélection.....	12

### **SECTION II: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES**

I-	Objet de l'appel d'offres.....	13
II-	Candidat admis à concourir .....	13
III-	Enveloppe budgétaire .....	14
IV-	Acompte ou avance .....	15
V-	Pénalité de retard .....	15
VI-	Obligation des parties .....	15
VII-	Dossier d'appel d'offres .....	16
VIII-	Explication des documents .....	16
IX-	Offres .....	16
X-	Présentation des offres .....	17
XI-	Rédaction des pièces .....	17
XII-	Constitution du dossier .....	18
XIII-	Présentation des offres .....	19
XIV-	Observation concernant l'établissement de la proposition .....	20
XV-	Vérification et analyse des offres .....	20
XVI-	Assurance .....	21
XVII-	Attribution du contrat .....	21

<b>XVIII-</b>	<b>Résiliation .....</b>	<b>22</b>
<b>XIX-</b>	<b>Cas de force majeure .....</b>	<b>22</b>
<b>XX-</b>	<b>Archives .....</b>	<b>22</b>
<b>XXI-</b>	<b>Annulation de l'appel d'offres .....</b>	<b>22</b>

## **SECTION I : TERMES DE REFERENCES**

### **I- Contexte et justification**

Alliance Nationale pour le développement et la santé, en abrégé « ONG Alliance Côte d'Ivoire » est une organisation non gouvernementale (ONG) de droit Ivoirien qui a démarré ses activités en Novembre 2005 qui œuvre dans le domaine de la santé communautaire et soutient les communautés dans la réponse au VIH, la Tuberculose et les autres pandémies mais également dans des domaines transversaux tels que les droits humains et le genre.

L'ONG Alliance Côte d'Ivoire a été identifié récipiendaire principal (PR) du Fonds mondial (FM) des volets communautaires de lutte contre le Sida (VIH) et la Tuberculose (TB) sur le cycle de financement de la subvention TB/VIH dénommé « NFM3 » du FM. Une subvention additionnelle a été obtenu dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 intitulée « C19RM 2021 ».

Dans le but de garantir l'intégrité de son personnel, de ses biens et ses acquisitions, l'ONG Alliance Côte d'Ivoire à travers ce présent Termes de Référence souhaite recruter une compagnie d'assurance qui assurera cette tâche.

### **II- Objectifs**

#### **1) Objectif général**

L'ONG Alliance Cote d'Ivoire vise à obtenir par la présente demande de propositions de la part d'organismes d'assurances et de courtiers agréés, les couvertures d'assurance suivantes au profit de ses agents de terrain et de ses biens sur l'étendu du territoire national :

- Accidents corporels des agents de terrain
- Dommages et pertes sur le materiel roulant
- Dommages et pertes sur les locaux d'exploitation du siège.

#### **2) Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Garantir les biens et acquisitions de l'ONG Alliance Cote d'Ivoire
- Garantir contre la survenance du risque
- Couvrir les agents de terrain contre tout sinistre
- Prémunir l'ONG Alliance Cote d'Ivoire contre les aléas et les dégâts lors de leur survenance
- Assurer le système de compensation le cas échéant
- Assurer le matériel roulant de l'ONG Alliance Cote d'Ivoire.

### **III- Résultats attendus**

Le(s) contrat(s) sera (seront) valables (s) pour une durée initiale de deux (02) ans et pourront être renouvelé(s) pour la même durée qu'une seule fois après une évaluation satisfaisante. Le commencement des services est prévu dès signature du contrat.

Le marché se subdivise en deux (02) lots :

- Lot 1: Assurance Multirisque Habitation
- Lot 2: Assurance véhicules et motos incluant l'accident individuel pour les conducteurs des motos.

#### **IV- Profil des soumissionnaires**

Le soumissionnaire devra être en règle sur le plan administratif, être en conformité avec la réglementation CIMA, avoir une expérience avérée d'au moins 5 ans dans la gestion des assurances prévoyance. Il devra mettre à la disposition de l'ONG Alliance Cote d'Ivoire les ressources humaines et matérielles requises. Le soumissionnaire devra démontrer son expertise pour cette prestation de service ou des prestataires similaires et la justifier par des documents probants.

Le soumissionnaire présentera ses principales références en précisant la nature des prestations similaires réalisées accompagnées d'attestations de bonne fin d'exécution, les lieux, les zones géographiques, les délais, les dates de réalisation et les montants des contrats d'assurance. Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des clients bénéficiaires.

#### **V- Spécifications techniques de la prestation**

### **LOT 1 ASSURANCES MULTIRISQUES HABITATION**

#### **1) Local et biens à assurer**

Le service d'assurance couvrira le siège de l'ONG Alliance Cote d'Ivoire, sis au II plateaux, après le bureau de la sodeci en allant au quartier Zinsou ; il est composé de 1<sup>er</sup> étage et d'un magasin. Les informations concernant les immobilisations et les garanties souhaités sont disponibles en annexe. Cf Annexe 1

L'assurance des locaux administratifs de l'ONG Alliance Cote d'Ivoire doit offrir à cette dernière une protection totale de son patrimoine et de ses responsabilités. L'assurance doit couvrir toutes les pertes et dommages subis par les biens :

- ✓ **Le bâtiment : bâtiments administratifs (en location).**
- ✓ **Les agencements et embellissements :** tous les aménagements immobiliers et mobiliers qui ne peuvent être détachés sans détérioration de la construction, tels que les peintures et vernis, revêtement de boiserie, faux plafonds, ainsi que tous les revêtements de sol, de mur ou de plafond.
- ✓ **Le mobilier, matériel de bureau et matériel informatique.**
- ✓ **Le matériel et équipements relevant des installations courantes :** les équipements relevant des installations courantes telles que celles thermiques, électriques, mécaniques, hydrauliques, téléphoniques, télévisuelles, et installations fixes de sécurité que sont : les appareils ou machines entrant dans la composition de ces installations tels que les pompes, compresseurs, ventilateurs, groupe électrogène, transformateurs, appareils sanitaires, radiateurs, antennes.
- ✓ **Les conduites, gaines et canalisations scellées sur les parois des murs ou des cloisons.**

Et plus généralement tout bien appartenant à l'ONG Alliance Côte d'Ivoire et se situant dans les locaux susmentionnés.

## 2) Couverture

L'assurance doit couvrir toute perte ou dommages causés par :

### ✓ **L'incendie et risques assimilés :**

- l'incendie et la fumée.
- La chute de la foudre et l'action de l'électricité: les dommages matériels causés par la chute directe de la foudre même s'ils n'ont pas été suivis d'incendie ainsi que ceux résultant de l'action de l'électricité sur des objets ou des biens autres que les appareils électriques, à leurs accessoires, aux canalisations électriques non enterrées, par l'action de l'électricité.
- L'implosion et explosion: les dommages matériels causés par l'action subite et violente de gaz ou de vapeur.
- Les dommages d'ordre électrique: les dommages causés aux appareils électriques, à leurs accessoires, aux canalisations électriques non enterrées, par l'action de l'électricité (y compris lorsque ces dommages sont dus à un incendie ou une explosion d'origine interne).
- Le choc d'un engin à moteur terrestre ou aérien.

### ✓ **Événements climatiques et dégâts des eaux :**

- L'action directe du vent ou de choc d'un corps renversé ou projeté par le vent.
- l'action directe du poids de la grêle.
- les cataclysmes naturels, orages, inondations, tempête.
- les fuites, ruptures, débordements et infiltrations provenant:
  - o des conduits d'adduction, de distribution ou d'évacuation des eaux pluviales, ménagères, ou de vidange.
  - o des appareils raccordés à une conduite de distribution ou évacuation d'eau.
  - o de engorgement et du refoulement des égouts et des conduites enterrés ou encastrées à l'intérieur des locaux.
- Les infiltrations accidentelles d'eau provenant de la pluie ou la grêle et se produisant à travers les toitures, ciels vitrés, terrasses et balcons.

### ✓ **Vols et détériorations immobilières :**

La disparition, la destruction ou la détérioration résultant d'un vol, d'une tentative de vol ou d'un acte de vandalisme commis à l'intérieur des locaux administratifs de l'ONG Alliance Cote d'Ivoire :

- par effraction ou sans effraction, escalade ou usage de fausses clés,
- par introduction clandestine, avec meurtre, tentative de meurtre, menaces ou violence sur des personnes présentes dans les locaux,
- les détériorations subies ou le vol du matériel servant à la sécurité des biens immobiliers.

## 3) Responsabilité civile :

L'assureur garantit la responsabilité civile de l'assuré en sa qualité de locataire à raison des dommages corporels et matériels causés aux tiers, de son propre fait ou du fait des personnes dont il est responsable et des choses dont il a la garde.

Sont garantis les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers par le fait :

- des immeubles ou locaux occupés pour les besoins de l'établissement y compris les cours, les jardins, terrains et clôtures situés aux adresses du risque;
- du mobilier, outillage, matériel, agencement intérieur ou extérieur, y compris les enseignes, stores, vitrines, rideaux, volets et autres modes de fermetures.
- des installations et branchement électriques, aériens ou souterrains y compris les transformateurs, appartenant à l'assuré ou places sous sa responsabilité.

#### **4) Défense et Recours :**

L'assureur s'engage, en cas de sinistre garanti mettant en cause l'assuré, à procéder à ces frais à toutes interventions amiables et à intenter toutes actions judiciaires dans les deux cas suivants :

##### ✓ **La défense**

En cas de citation devant un tribunal répressif, l'assureur dirige le procès, défend l'assuré et supporte les frais judiciaires de défense ainsi que les honoraires d'avocat.

##### ✓ **Le recours**

En cas de préjudice subi par l'assuré, l'assureur s'engage à dédommager l'assuré et à faire toute diligence pour obtenir de l'auteur responsable, la réparation de ce préjudice, soit à l'amiable, soit par voie judiciaire.

L'assureur dirige le procès, défend l'assuré et supporte les frais judiciaires de défense ainsi que les frais d'avocat.

## **LOT 2 ASSURANCE VEHICULE ET MOTO INCLUANT ACCIDENT INDIVIDUEL**

### **1) Biens à assurer**

Il s'agit des matériels roulants de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire (33 véhicules de type 4x4 , 02 camions mobiles et 146 motos ).

Vous trouverez en annexe la liste des véhicules de type 4x4, de camions et des motos à assurer.

### **2) Objet de la garantie**

L'assureur garantit à l'ONG Alliance Côte d'Ivoire le paiement des indemnités mise à sa charge pour l'ensemble des véhicules et motos.

### **3) Protection de la garantie**

- Incendie
- Dommages physiques et matériels
- Accidents
- Vol; bris de glace etc..

### **4) Assurance Individuel accident conducteur de motos**

Il s'agit de l'ensemble des acteurs de terrain permanent et saisonnier, recrutés directement par l'ONG Alliance Cote d'Ivoire ou ses partenaires de mise en œuvre. La couverture requise s'applique pour les soins médicaux, les invalidités totales et partielles ainsi que les décès pour causes par accident de la moto.

## **VI- Proposition technique et financière**

Le présent marché est réparti en deux (2) lots distincts. Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour chacun des lots ou pour les deux (2) lots. Les attributions seront faites par lot. Afin d'éviter toute ambiguïté, les soumissionnaires sont tenus de remplir tous les champs du document de réponse. Si un soumissionnaire ne remplit pas les champs requis son offre peut être déclarée nulle.

Chaque soumissionnaire est tenu d'apporter un dossier complet pour chacun des lots auxquels il soumissionnera.

Enfin par la déclaration du soumissionnaire, le prestataire certifie que toutes les informations fournies sont correctes et exactes.

L'offre financière devra comporter les éléments suivants :

- La soumission
- Le devis quantitatif estimatif

## **VII- Modalité de sélection**

Les soumissionnaires seront évalués sur la base de trois critères.

Critères éliminatoires : Si un soumissionnaire ne remplit pas l'un des critères il sera immédiatement exclu de la procédure de l'appel d'offres :

- Le dépôt des offres dans les délais.
- Les entreprises soumissionnaires doivent être légalement constitués selon la législation Ivoirienne.
- La justification d'une autorisation d'exercer l'activité de courtage en assurances

Critères de capacité noté sur 100 pts ( poids 60%) : Les critères sont utilisés pour vérifier les compétences du soumissionnaire. Les soumissionnaires qui auront répondu favorablement aux critères éliminatoires seront évalués sur les critères techniques.

Critères financiers ( poids 40%) : Les critères financiers sont utilisés pour évaluer la compétitivité commerciale de l'offre. Les soumissionnaires ayant obtenu 60 pts des critères techniques seront évalués sur cette base.

## **SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES**

**L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'obligation qui leur est faite de se conformer strictement aux instructions données. La commission d'évaluation se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme.**

Les documents produits par le soumissionnaire seront rédigés en langue française, paraphés à chaque page, signés et datés à la dernière page. La date sera celle de la soumission.

L'acceptation et l'observation par le soumissionnaire de toutes les dispositions des présentes « instructions » ainsi que de toutes les dispositions des documents du dossier d'appel d'offres, sont des conditions essentielles pour l'admission de l'offre. Il ne pourra être apporté, sous peine du rejet de l'offre, aucune modification.

**Toute documentation liée à ce projet devra être rédigée en français.**

### **I- Objet de l'appel d'offres**

La consultation a pour objet la sélection d'une compagnie pour souscription aux polices d'assurances multirisques habitation et véhicules

### **II- Caractéristiques techniques des exigences**

Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux exigences inscrites dans les Termes de références. Aucun changement, remplacement ou autre modification apporté aux caractéristiques techniques des spécifications dans cette demande de propositions ne sera accepté sauf approbation écrite de l'ONG Alliance Côte d'Ivoire.

### **III- Candidat admis à concourir**

Le présent appel d'offres est ouvert aux compagnies d'assurances établies en COTE D'IVOIRE, pour autant que ceux-ci satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes. Seule la législation en vigueur en Côte d'Ivoire s'applique au présent marché.

Chaque soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit en remplissant la déclaration de conformité (Annexe 3) que :

- ✚ Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n'est insolvable ou en cours de liquidation, n'est en règlement judiciaire, n'a conclu un arrangement avec ses créanciers, n'a suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.
- ✚ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international.
- ✚ Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n'a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il opère.

- ✚ Qu'il n'est au courant d'aucun lien entre lui ou un de ses administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d'Alliance Cote d'Ivoire, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection. S'il y a de telles connexions le soumissionnaire est tenu de les divulguer.
- ✚ Qu'il n'ait pas offert et n'offrira pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire reconnu coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans son offre ou qui n'a pas fourni les informations requises dans son offre, sera exclu du processus de l'appel d'offres.

#### **IV- Enveloppe budgétaire**

##### **1- Prix de l'offre**

Les prix proposés par le soumissionnaire seront fermés pendant **toute la durée d'exécution du marché** et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

##### **2- Modification des quantités suite à l'adjudication**

Les prix obtenus restent valables 365 jours.

En cas de modification de certaines informations, et en accord avec les procédures de passation de marché d'Alliance Cote d'Ivoire le service passation de marché et logistique contactera le fournisseur à qui le marché a été attribué pour de nouvelles commandes tout en exigeant l'application des prix négociés. Les modalités de collaboration seront mentionnées dans un engagement juridique formalisé.

Le service Passation de marché et Logistique se réserve le droit de diminuer les quantités par rapport à celles indiquées dans le cadre de cet appel d'offre et sans aucune modification des prix unitaires négociés.

Le fournisseur reconnaît que ces variations n'entraînent aucun préjudice pour Alliance Cote d'Ivoire

##### **3- Condition de paiement**

Les paiements seront effectués à la réception de la facture définitive accompagnée , des copies originales, des rapports visés par le service compétent.

Les paiements seront effectués en franc CFA à 30 jours dès réception de la facture définitive. Les factures seront adressées à Alliance Cote d'Ivoire qui les visera.

#### **V- Acompte ou avance**

Une avance (ou acompte) pourra être accordé à l'entreprise adjudicatrice à la demande. Mais le paiement de cet acompte ne devra en aucun cas être la référence de départ quant au délai de livraison. Le montant de cette avance varie entre 20% et 30 % du montant total adjugé (ou du marché). Alliance se réserve le droit d'apprécier.

#### **VI- Pénalité de retard**

L'adjudicataire s'engage à effectuer les prestations demandées selon le délai de réalisation qui sera établi et diffusé par Alliance Cote d'Ivoire.

En cas de prestation non effectuée dans les délais convenus, le fournisseur s'expose à une sanction allant de la pénalité de retard de 0,2% par jour du montant du marché, à l'annulation de plein droit sans formalités judiciaires et sans préjudice des poursuites éventuelles, en paiement des dommages et intérêts. Les pénalités seront décomptées sur les sommes à valoir et peuvent, le cas échéant, donner lieu à ordre de reversement.

Les pénalités fixées ci-dessus ne libèrent pas le fournisseur de l'exécution de ses obligations contractuelles. Les pénalités de retard ne sont pas plafonnées.

Alliance Cote d'Ivoire se réserve le droit de faire effectuer la prestation par un autre fournisseur en cas de retard de livraison. Le montant de la commande viendra en déduction du bon de commande du titulaire qui supportera les surcoûts éventuels engendrés par cette nouvelle commande.

## **VII- Obligation des parties**

### **1- Obligation Alliance COTE D'IVOIRE**

Alliance Cote d'Ivoire sera chargée dans le cadre du présent marché de régler les factures des prestations effectuées .

### **2- Obligations de l'entreprise prestataire**

**L'entreprise adjudicataire** est chargée de l'exécution dans les règles de l'art de la commande faisant l'objet du présent marché. Tout particulièrement, ces obligations portent sur :

- ✚ La confidentialité de l'ensemble des informations obtenues dans le cadre de cette soumission.
- ✚ Le respect des termes de référence
- ✚ La réalisation des prestations dans les délais définis par les parties selon le planning.
- ✚ Exécuter ses obligations avec tout le soin et la diligence nécessaire et à respecter les règles et méthodes applicables en la matière.
- ✚ Informer le Client sous 24 heures au plus tard, de toute difficulté empêchant la réalisation de la prestation.

## **VIII- Le dossier d'appel d'offres**

**Les travaux faisant l'objet du présent appel d'offres seront exécutés conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans les documents contractuels ci-après :**

- 1. Le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO)**
- 2. Les termes de référence (TDR)**

### **1- Additif au dossier d'appel d'offres**

Alliance Cote d'Ivoire se réserve la possibilité de compléter les documents d'appel d'offres, par des additifs qu'il transmettra à tous les Soumissionnaires, **au plus tard cinq (5) jours** avant la date de remise des offres.

Ces additifs feront partie des documents contractuels.

A ce titre, un exemplaire de chaque additif, dûment revêtu de la signature du Soumissionnaire, sera relié avec l'offre originale présentée.

## **IX- Explication des documents**

Les Soumissionnaires éventuels sont responsables de la vérification et de l'identification des documents contractuels reçus.

Si le Soumissionnaire constate des erreurs ou des omissions dans tout document contractuel, il devra immédiatement faire parvenir sa requête au responsable logistique achat, une demande écrite (courrier ou courriel) de correction des dites erreurs ou omissions, avant de présenter sa Soumission. L'auteur d'une telle demande écrite sera seul responsable de la réception, en temps utile, de ladite demande par le Maître d'œuvre.

Toutes les demandes devront être reçues **au plus tard sept (7) jours** avant la date de remise des offres.

Les réponses à ces demandes ne seront fournies que sous forme d'additifs aux documents contractuels, et Alliance Cote d'Ivoire ne saurait être responsable de toutes autres explications émanant de leurs employés ou agents.

### **X- Offres**

L'offre sera obligatoirement conforme aux documents contractuels, c'est à dire à l'ensemble des documents constitutifs du dossier d'Appel d'Offres.

#### **1- Délai de validité de l'offre**

Les offres demeureront valables pour 180 jours.

Une offre valable pour une période plus courte sera considérée non conforme et rejetée.

Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, Alliance Cote D'Ivoire peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit (courrier ou courriel). Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

### **XI- Présentation des offres**

#### **1- Envoi des offres**

Les offres doivent être déposées à l'adresse géographique indiquée ci-dessous au plus tard le **18 mars 2022 à 13H00mn** délai de rigueur.

**Alliance Cote d'Ivoire II Plateaux 7ème Tranche HE, lot 3331, Ilot 237 après le bureau de la SODECI en allant vers le quartier Zinsou  
Tél. 22 52 85 70**

Passé ce délai, les offres ne seront plus recevables par la Commission. **Toute offre remise à une heure ou date ultérieure ou à un lieu différent sera refusée.** Les offres déclarées hors délai qui ont été réceptionnées, sont retournées, avec accusé de réception, aux soumissionnaires concernés.

#### **2- Ouverture des offres**

L'ouverture des offres en séance publique est prévue **le Mardi 22 mars 2022 à 10 heures** Temps universel, au sein des locaux d'Alliance Cote d'Ivoire, Cocody 2 Plateaux -7 ème tranche quartier Zinsou.

Cette date peut être reportée par Alliance Cote d'Ivoire, si nécessaire.

L'ouverture se fera par la commission d'ouverture mise en place par Alliance Côte d'Ivoire conformément au manuel de passation de marché.

Lors de l'évaluation administrative, le membre habilité de la commission, décrite plus haut, vérifiera d'abord la date et l'heure de la réception du pli. Toute enveloppe reçue après la date et heure limites de remise des offres sera écartée immédiatement comme non conforme aux conditions de l'appel d'offres.

Le président de séance pour chaque soumission annoncera à haute voix le nom du soumissionnaire et les offres. Il ouvrira ensuite l'enveloppe de l'offre administrative et technique pour annoncer à haute voix la liste des pièces administratives contenues dans celle-ci.

A la fin de l'ouverture des offres, Alliance Côte d'Ivoire établira la liste des candidats qualifiés à l'Evaluation Technique et financière ultérieure.

## **XII- Rédaction des pièces**

Pour être valable toutes offres devront entièrement être complétées par :

- ✓ La lettre de soumission
- ✓ La déclaration de conformité
- ✓ Les documents quantitatifs et estimatifs

## **XIII- Constitution du dossier**

Le dossier du soumissionnaire doit comprendre une offre technique, une offre financière et les différents documents administratifs listés plus haut.

Les offres doivent être fournis dans des enveloppes distinctes et en 3 exemplaires.

➤ L'offre financière comprendra :

- ✓ La soumission cf. page 2 et 3 du dossier d'appel d'offre
- ✓ Le devis quantitatif estimatif selon les dispositions contenues dans les termes de références.

➤ L'offre technique sera composée respectivement des pièces ci-après :

### **Document administratif**

- ✓ Présentation de votre structure (statut juridique, capital social, organigramme, nom des dirigeants, domaine d'activité, taille, fonctionnement), y mentionné la situation géographique exacte (ville, quartier, ilot n° d'appartement ou villa, n° de téléphone fixe et de fax obligatoire) Le document devra faire 3 pages maximum.
- ✓ Registre du commerce (en rapport avec l'objet du marché) ou tout autre document similaire **Eliminatoire**
- ✓ Déclaration de conformité (annexe 3)
- ✓ L'attestation de Régularité fiscale valable au moment du dépôt des offres (Copie légalisée)
- ✓ L'attestation de régularité sociale CNPS valable au moment du dépôt des offres (Copie légalisée)
- ✓ Agrément du CIMA pour l'exercice de la profession de compagnie d'assurance en cours de validité **Eliminatoire**

- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle **Eliminatoire**
- ✓ Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO): Un exemplaire Dossier d'appel d'offres sera joint à l'offre du soumissionnaire attestant, qu'il est supposé avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions qui régissent cet appel d'offres. Ce document sera paraphé à chaque page par le soumissionnaire signataire de l'acte d'engagement, avec date, signature et cachet à la dernière page précédent les annexes.

**Pour être titulaire du marché, l'attributaire devra présenter des attestations en cours de validité confirmant ses situations fiscale et sociale régulières à la date de notification de l'attribution.**

**La non-production des pièces fiscale et sociale, dans un délai de cinq jours à compter de la date de notification de l'attribution, entraîne le retrait du marché en vue d'une réattribution.**

#### Dossier financier

- ✓ Attestation de non-faillite de l'année datant de moins de 03 mois au moment du dépôt des offres.
- ✓ Capacité financière (annexe 4): L'objectif de ce critère est de s'assurer de manière générale que le soumissionnaire a les moyens financiers suffisants pour mener à bien le marché. On se basera sur la progression du chiffre d'affaires (CAM) du soumissionnaire sur les trois dernières années. Le soumissionnaire devra Justifier d'un chiffre d'affaires minimum moyen de 50 millions de FCFA par an au cours des 3 dernières années (2018-2019-2020) .Le soumissionnaire devra transmettre l'extrait de ses états financiers des 3 dernières années déclarés aux impôts et / ou certifiés par les commissaires au compte qui présente son chiffre d'affaires. A défaut de la transmission des états financiers, le soumissionnaire n'aura pas de point requis.

#### Dossier technique

- ✓ Description globale de la prestation: le soumissionnaire devra faire proposer un plan de travail contenant la qualité du programme proposé, la méthodologie que le gestionnaire entend mettre en place, le mode opératoire pour la gestion et le règlement des sinistres, les délais de traitement des sinistres et des sollicitations, les principales garanties et les exclusions du programme d'assurances proposés et la liste des garages partenaires.

#### **Expérience générale et spécifique :**

- ✓ Le soumissionnaire devra prouver d'une expérience générale d'au moins cinq (5) années et d'une expérience spécifique dans le domaine de la santé communautaire. Pour l'expérience spécifique, le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours de chacune des trois (03) dernières années citées (2019-2020-2021) au moins un (01) marché par année de nature similaire à l'objet du lot. Le soumissionnaire devra transmettre pour chaque référence une attestation de bonne exécution. Cf. Annexe 5 et 6

**NB : Tous ces documents devront être reliés (broché ou spirale) et présentés en 3 exemplaires.**

**Nous vous invitons au strict respect de l'ordre des documents selon la numérotation indiquée ci-dessus.**

**En cas de non-respect, votre offre sera rejetée pendant la séance d'ouverture, selon l'appréciation du comité. Alliance Côte d'Ivoire se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents.**

#### **XIV- Présentation des offres**

Les offres devront être présentées de la façon suivante :

- Une enveloppe des offres techniques dans laquelle le candidat placera l'original de son offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées, portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE + NOM DE L'ENTREPRISE + APPEL D'OFFRE NATIONALE N° 2022/001-AON/CAS/ACI** »
- Une enveloppe des offres financières portant la mention « **OFFRE FINANCIERE + NOM DE L'ENTREPRISE + APPEL D'OFFRE NATIONALE N° 2022/001-AON/CAS/ACI** ». Les offres financières devront être transmises aussi sous format numérique sur une clé USB.

Les offres techniques et financières devront être rangées dans une grande enveloppe. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

**L'enveloppe extérieure doit être anonyme, le nom de l'entreprise du soumissionnaire ne doit pas être porté sur l'enveloppe.**

Cette enveloppe ou contenant ne doit porter aucune autre indication que celle à l'appel à concurrence auquel l'offre se rapporte, ainsi que la mention « **SELECTION D'UNE COMPAGNE D'ASSURANCE-APPEL D'OFFRE NATIONALE N° 2022/001-AON/CAS/ACI – A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE** ». Toutefois, si un soumissionnaire inscrit une mention autre que celle indiquée ci-dessus, cela n'entraînera pas le rejet de son offre. Ledit soumissionnaire sera responsable de toute manipulation que son offre pourrait subir. Mais si le soumissionnaire inscrit le nom de son entreprise sur la grande enveloppe, son offre sera rejetée.

#### **XV- Observation concernant l'établissement de la proposition**

Le soumissionnaire indiquera, en toutes lettres et en chiffres, dans son offre le montant total tel qu'il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant exprimé en lettres et celui en chiffres, le montant minimum fera foi. Ce montant sera exprimé hors TVA.

Le présent appel d'offre est soumis aux droits, taxes et impôts exigibles en Côte d'Ivoire. Toutefois la partie fiscale de l'opération en ce qui concerne la TVA, est prise en charge par l'Etat de Côte d'Ivoire en application de la Décision N° 284/MEF/CT.11 du 26 Novembre 2007 autorisant l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'exemption du paiement des droits et taxes d'entrée pour les interventions en Côte d'Ivoire du Fonds Mondial de la lutte contre le Sida et du Plan du Président des Etats Unis pour la lutte contre le Sida (PEPFAR).

#### **NOTE IMPORTANTE**

Les documents, quantitatifs et estimatifs, dûment remplis, devront être tapés dans le cadre original (ou sur une photocopie) ou sous tout autre document conforme au quantitatif qui a été remis aux Entreprises dans le dossier d'appel d'offres. Toutes modifications sur les postes ou sur les quantités devront être portées dans un document annexe qui sera joint à ces documents.

#### **XVI- Vérification et analyse des offres**

Sur demande du rapporteur, avec l'accord d'Alliance Cote d'Ivoire, les soumissionnaires devront fournir par écrit, dans le délai imparti, tous les renseignements complémentaires éventuellement nécessaires jugés utiles. Ces renseignements ne doivent en rien modifier l'offre de base.

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l'évaluation des offres. L'évaluation technique est menée en premier, suivie de l'évaluation financière.

#### 1- Analyse des offres techniques

La Commission de jugement des offres désigné par Alliance Cote d'Ivoire procédera à l'évaluation technique au moyen des critères et du système de points spécifiés dans l'annexe 7. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester, pour quel motif que ce soit, le bien-fondé de ce rejet.

#### 2- Analyse des offres financières

Pour l'analyse, les offres des entreprises seront rectifiées comptablement et alignées sur les mêmes prestations correspondant au dossier de consultation dans son intégralité.

##### Erreurs comptables

La Commission de jugement des offres vérifiera ensuite les calculs arithmétiques du devis estimatif. Pour ce faire :

- a) Le montant résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité correspondante dans le devis estimatif sera corrigé.
- b) Le soumissionnaire n'a pas le droit de modifier les quantités données dans le devis estimatif. Si le cas se présente, la commission d'évaluation rétablira d'office le chiffre initial.

##### Omissions

Le fait d'omettre un poste n'est pas éliminatoire. Mais pour la comparaison des offres, l'analyse de l'offre sera faite en attribuant d'office à chacun des postes chiffrés, le prix le plus élevé pour le poste correspondant dans les propositions des autres soumissionnaires. Si après réajustement l'offre du soumissionnaire concerné s'avère par la suite classée la moins disante il sera retenu comme possible attributaire du marché.

Une note de 100 points est attribuée à l'entreprise la moins disante. Si  $X_m$  représente le montant de cette offre les autres notes sont obtenues par la formule suivante :

$$N_{fi} = (X_m/X_i) \times 100$$

$N_{fi}$  étant la note financière de l'entreprise  $i$  et  $X_i$  le montant de l'offre de cette entreprise après correction.

#### 3- Note globale

Soit  $N_g$  la note globale ; elle sera obtenue de la façon suivante :

$$N_g = (60 \times N_t + 40 \times N_f) / 100$$

$N_t$  étant la note technique et  $N_f$  la note financière.

**Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.**

## **XVII- Assurance**

Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

Il doit avoir souscrit un contrat d'assurance visant à couvrir sa responsabilité civile pour tout dommage corporel, matériel et immatériel qu'il est susceptible de créer pendant l'exécution du marché et sur les équipements d'Alliance Cote d'Ivoire.

## **XVIII- Attribution du contrat**

La décision d'attribution sera publiée dans un journal à grand tirage ou sera disponible sur le site officiel d'Alliance Cote d'Ivoire. Les informations relatives au nom de l'adjudicataire, le lot attribué ainsi que le montant du marché seront mentionnés. La liste des fournisseurs non retenue y figurera.

Les soumissionnaires non retenus pourront obtenir des informations relatives à leur évaluation technique en adressant un courrier à Alliance Cote d'Ivoire qui doit mettre à la disposition des soumissionnaires le rapport.

Alliance Cote d'Ivoire devra répondre à leur requête dans un délai de cinq (5) jours.

## **XIX- Résiliation**

Dans le cas d'une faute ou d'un manquement de l'entreprise, le marché ne peut être résilié que si le titulaire a préalablement fait l'objet d'une mise en demeure restée infructueuse.

La résiliation peut aussi être prononcée par la juridiction compétente, saisie à l'initiative du titulaire du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois mois.

## **XX- Cas de force majeure**

Tout cas de force majeure opposable aux parties prolonge le délai d'accomplissement des obligations contractuelles, d'une durée égale à celle au cours de laquelle l'exécution de l'obligation aura été suspendue, du fait de sa survenance.

La partie qui évoque la force majeure devra informer l'autre, aussitôt que possible et au plus tard huit (8) jours après en avoir pris connaissance.

Tout événement imprévisible ou irrésistible, étranger aux parties, s'opposant à l'exécution normale du marché sera considéré comme cas de force majeure.

**Il est convenu que les défaillances des partenaires du prestataire ne constituent pas un cas de force majeure.**

## **XXI- Archives**

Tous les documents transmis dans le cadre de l'appel d'offres demeurent la propriété d'Alliance Côte d'Ivoire qui en assurera la confidentialité.

Aucun retour ne sera possible quel que soit l'issue du processus.

## **XXII- Annulation de l'appel d'offres**

Alliance Cote d'Ivoire se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres, si les propositions offertes ne lui paraissent pas acceptables ou pour toute autre raison.

Les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Un nouvel Appel d'Offres pourrait être lancé.

**Signature et cachet du Soumissionnaire**

Précédés de la mention "lu et approuvé"

**ANNEXE 3 : Déclaration de conformité à remplir par le soumissionnaire (A ETABLIR SUR LE PAPIER EN-TETE DE VOTRE ENTREPRISE)**

- Dénomination de la société ou raison sociale :
- Adresse du siège social :
- Forme juridique de la société :
- Montant du capital social :
- Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce ou des Chambres consulaires
- Numéro du compte contribuable :
- Pays où seront exécutées les fournitures faisant l'objet du Marché :
- Nom, prénom, nationalité ; date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché
- Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'Entreprise au greffe du tribunal de commerce ?
- La société est-elle en état de liquidation ou de règlement judiciaire ? Dans l'affirmative : date du jugement déclaratif de liquidation judiciaire ou du règlement judiciaire dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité ? (Indiquer le nom et l'adresse du liquidateur ou de l'Administrateur au règlement judiciaire) :
- Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite,
- L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet d'une des condamnations, déchéances et sanctions pour infraction sur le prix ou à la législation fiscale ? Si oui, lequel et à quelle date ?
- La société a-t-elle un lien avec un des administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d'Alliance Cote d'Ivoire, qui peut influencer sur l'issue du processus de sélection ?
- J'atteste que je n'ai pas offert et n'offrirai pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d'offres.
- J'atteste que ni la société ni une société avec laquelle elle sous-traite régulièrement n'a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international
- J'atteste que la société s'est acquittée de toutes les cotisations prévues par la réglementation en vigueur auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et des services des Impôts, ce pour ses établissements,
- Nom, prénom, qualité du signataire de la déclaration :
- Je certifie, sous peine d'exécution des marchés de l'Etat ivoirien, au cas où le marché m'aurait été confié de mise en régie ou de résiliation sans mise en demeure préalable à mes frais que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ..... le .....

**Signature et cachet du Soumissionnaire**

Précédé de la mention "lu et approuvé"

**ANNEXE 4 : CHIFFRE D’AFFAIRES ANNUEL SUR LES 03 DERNIERES ANNEES (A ETABLIR SUR LE PAPIER EN-TETE DE VOTRE ENTREPRISE)**

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
<b>2019</b>	
<b>2020</b>	
<b>2021</b>	
<b>Cumul</b>	

La Commission se réserve le droit de vérifier les états financiers du soumissionnaire.

**ANNEXE 5 : REFERENCES (A ETABLIR SUR LE PAPIER EN-TETE DE VOTRE ENTREPRISE)**

N°	STRUCTURE/ENTREPRISE	POINT FOCAL	CONTACT/EMAIL	FONCTION
1				
2				
3				

**ANNEXE 6 : MODELE DE CERTIFICAT DE BONNE EXECUTION (A ETABLIR SUR LE PAPIER EN-TETE DE VOTRE ENTREPRISE)**

Je soussigné (Nom, prénoms, fonction, adresse, téléphone) .....certifie que l'entreprise.....représenté par..... a mené à bien, dans les délais prévus, la prestation de (décrire la prestation) à (nom de la structure).....

Le montant total des prestations réalisées en (l'année du contrat) s'élève à la somme de .....francs CFA TTC.

Ces prestations ont été exécutées suivant les règles de l'art, et ont fait l'objet d'une réception par ..... (le nom, prénoms, fonction, téléphone du correspondant de l'entreprise délivrant le certificat qui a validé le mobilier livré).

En foi de quoi, je lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... le .....

**Signature et cachet**

## Annexes 7 : TABLEAU DES CRITERES

	DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	Note
<b>1</b>	<b>CLAUSES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES</b>	<b>Pas noté</b>
1	Présentation de votre structure (3 pages maximum) Adresse, téléphone, télécopie et situation géographique	<b>L'absence des documents éliminatoires occasionne le rejet des propositions</b>
2	Registre du commerce (en rapport avec l'objet du marché) ou autre document équivalent <b>éliminatoire</b>	
3	Déclaration de conformité	
4	Copie légalisée de l'attestation de Régularité fiscale (valable au moment du dépôt des offres)	
5	Copie légalisée de l'attestation de régularité sociale CNPS (valable au moment du dépôt des offres)	
7	Le dossier d'appel d'offres (DAO) et annexes paraphés et signés	
8	Agrément pour l'exercice de la profession de compagnie d'assurance ou de courtier en cours de validité <b>éliminatoire</b>	
9	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle <b>éliminatoire</b>	
<b>2</b>	<b>CLAUSES DE CONFORMITE FINANCIERE</b>	<b>20</b>
9	Attestation de non-faillite	
10	Capacité financière SI Montant > 50 000 000 : 20 points SI Montant entre 25 000 001 et 50 000 000 : 15 points SI Montant < 25 000 000 : 5 points 0 point si l'information n'est pas fournie	20
<b>3</b>	<b>CLAUSES DE CONFORMITE TECHNIQUE</b>	<b>80</b>
11	Qualité du programme d'assurance y compris les principales garanties et les exclusions	20
12	Proposition d'un processus dynamique de règlement des sinistres	20
13	Délai de réaction	10
14	Expérience générale	15
15	Expérience spécifique références du soumissionnaire à partir des 3 dernières années 2019 2020 2021	15

	Si nombre de référence > ou = 3 : quinze points (15) points	
	Si nombre de référence = 2 : dix points (10) points	
	Si nombre de référence = 1 : cinq (5) points	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100</b>

**NB : La présentation générale du dossier de l'offre (Respect de l'ordre des documents) étant un élément très important, tout soumissionnaire dont le dossier d'offre ne respecte pas l'ordre des documents tel que mentionné dans ce dossier d'appel d'offre se verra retirer des points allant de 1 à 5 points.**

**Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.**